

Châlons-en-Champagne, le 5 juillet 2024

Affaire suivie par : Angélique DECLUY

Le Préfet de la Marne

à

Réf. : Circulaire interministérielle du 3 février 2022 pour la
prévention du mal-être en agriculture

Destinataire in fine

Objet : Outil de prévention - Plan Mal-Etre Agricole

Madame, Monsieur,

Le mal être en agriculture est une réalité sur le territoire Français. En effet, le milieu agricole est l'une des professions les plus touchée par le suicide : un agriculteur se suicide tous les deux jours.

Depuis de nombreuses années, des dispositifs ont été mis en place pour venir en aide aux agriculteurs et aux salariés agricoles présentant des difficultés.

En novembre 2021, le gouvernement a présenté une feuille de route dans le but de coordonner les dispositifs existants, de les renforcer et de mettre en place de nouvelles actions pour lutter contre le Mal Être présent dans le milieu agricole.

Trois axes ont été définis : Aller vers, prévenir et accompagner.

Lors du comité plénier du 13 avril 2023, ont été validées la réalisation et la diffusion d'un support de prévention permettant aux exploitants et aux salariés d'identifier les relais d'accompagnement dans Marne. Ce document n'a pas pour effet de présenter de façon exhaustive les services d'aides mais d'inciter les personnes à agir et à leur donner quelques portes d'entrées.

Ayant tous un rôle dans la prévention et de la détection du mal être agricole, nous vous serions reconnaissants de diffuser largement ce support.

Je vous remercie pour votre collaboration et votre implication, et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, ma considération distinguée.

Le Préfet de la Marne



Henri PREVOST